



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00691810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/10/2022

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 11. Cession de terrains communaux situés rue Arrachart à Mme Hélène NICOLAS et M. Lucas MEZZAVILLA

**Cession de terrains communaux situés rue Arrachart
à Mme Hélène NICOLAS et M. Lucas MEZZAVILLA**

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	13/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal la cession de deux parcelles communales situées rue Arrachart au profit de propriétaires riverains.
Recette : 37 620 € (60 € / m²)

M. Lucas MEZZAVILLA et Mme Hélène NICOLAS ont récemment sollicité la commune en vue de l'acquisition de terrains communaux non bâtis situés rue Arrachart et limitrophes à leur projet de construction d'une maison individuelle.

Ces parcelles, cadastrées section CT n° 547 et 625 d'une contenance totale de 627 m² sont classées en zone UD du PLU et ont été acquises dans le cadre d'un projet de voirie abandonné lors de l'approbation du PLU le 5 juillet 2007.

Après instruction de cette demande, il est apparu que la commune pouvait se dessaisir de ces terrains à condition toutefois qu'une clause d'inconstructibilité soit portée à l'acte pour préserver la végétation existante. Afin de desservir le projet de construction riverain, seul un chemin d'accès en matériaux naturels d'une largeur de 3 mètres maximum pourra être aménagé.

A noter qu'avant tout engagement de travaux, l'acquéreur devra solliciter l'agrément de la collectivité sur le projet de chemin d'accès.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale des biens à céder.

Cette estimation en date du 16 mars 2022 a été fixée à 60 € / m².

Un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les conditions suivantes :

- cession au profit de M. Lucas MEZZAVILLA et Mme Hélène NICOLAS des parcelles cadastrées section CT n° 547 et 625 d'une contenance totale de 627 m² au prix de 60 € / m² (soit 37 620 €) après validation par la collectivité du projet de chemin d'accès,
- intégration dans l'acte à intervenir d'une clause d'inconstructibilité des terrains à céder avec la seule possibilité de créer un chemin d'accès en matériaux naturels d'une largeur de 3 mètres maximum,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

Le terrain est enregistré à l'inventaire sous le n° BAT- P30 802.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession de terrains communaux situés rue Arrachart aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l' élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette aliénation.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Schéma de principe

concernant la vente de terrains situés rue Arrachart
au profit de propriétaires riverain

-  terrains objets de la vente
-  projet des acquéreurs

